



www.habarcq.fr

Le Mot des rédacteurs



Comme annoncé, quel plaisir de recevoir les 78 personnes inscrites au traditionnel repas des aînés, animé par Patrick THUILLIER.

Nos premières pensées sont allées aux familles qui ont perdu un proche durant l'année écoulée, aux personnes frappées par la maladie, aux personnes isolées. La vie est ainsi faite mais après 2 ans de crise sanitaire, de report, tout le monde avait besoin de se retrouver pour partager, échanger à travers cette traditionnelle festivité en toute convivialité.

Vos retours positifs nous invitent à programmer notre prochain repas le 3 juin 2023.

Nos deux doyens de la journée : Jacqueline DRANSART et Paul SEVIN, 89 ans chacun.



Les 12 et 19 juin dernier, se sont déroulées les élections législatives et c'est Emmanuel BLAIRY qui succède à Bruno DUVERGÉ.

Mise à disposition d'un logement communal à une famille Ukrainienne

Après un tour de table, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la mise à disposition du logement communal pour une famille Ukrainienne, si besoin, à compter du 1er juillet.

Mr le Maire et un adjoint ont rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture et les associations spécifiques pour préparer l'arrivée éventuelle d'une famille.

Fête des écoles :

Après 2 ans sans fête des écoles, du fait des conditions sanitaires qui l'imposaient, l'ARPIG a organisé sa kermesse le 18 juin à la salle des fêtes d'Habarcq : quelle joie de retrouver une salle pleine de sourires !

Les élèves nous ont présentés leur spectacle, concoctés par les enseignantes pour le plus grand plaisir des parents et grand parents.



Castle Live festival : Un immense succès pour la 1ère édition

Vous étiez plus de 770 personnes présentes pour vivre cette expérience du **1^{er} festival de musique intergénérationnel**, ce **samedi 25 juin 2022** de 18 h à minuit. Le centre du village a été privatisé pour votre confort et votre sécurité : sur ce point, nous avons remercié la Préfecture et la Gendarmerie qui ont répondu favorablement en déployant une présence adaptée à notre Festival, nombre d'entre vous nous l'ont d'ailleurs fait remonter.



Plusieurs anciens du village ont comparé ce festival avec la venue des Wallaces, il y a une quarantaine d'années, organisée à l'époque par Monsieur Auguste GOURLAND, président historique de l'Idéale.

Nous rappelons que c'est l'Association Culturelle et Sportive l'IDÉALE qui a organisé et porté financièrement ce projet avec une subvention exceptionnelle de 2 000€ par la commune, votée à l'unanimité. Nous leur adressons toutes nos félicitations pour ce travail exceptionnel qui fait rayonner notre village.

Encore un grand MERCI pour tous vos messages de remerciement et d'encouragement.

Photo souvenirs du 1er Castle Live Festival avec dédicace de tous les artistes du « live painting »

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances.

Rendez- vous pour notre traditionnelle ducasse à la rentrée !



Infos Municipales

Atelier fresque Adrien PETIT: 🎨👤



La commune propose une initiation à la peinture pour les enfants âgés de 10 à 18 ans, organisée et coachée par [Ségolène Cassoret](#), le vendredi 8 juillet de 10 h à 17 h. Attention les places sont limitées à 10 personnes, merci de déposer votre inscription auprès de l'agence postale. Une cérémonie officielle sera programmée après le Tour de France, en présence d'Adrien PETIT.

Félicitations à nos bacheliers:

- Axelle TEMPET avec mention assez bien.
- Enzo CHESNEL avec mention bien

Travaux 2022

Jusqu'à la fin juillet, l'Entreprise Balestra finira les travaux de Défense Incendie sur notre commune : un poteau au croisement rue d'Arras – des Fresnaux et trois citernes installées à la maison Forestière, à la rue Pintrel et à la ferme des quatre vents.

Les travaux de voirie de la résidence la Solette démarreront courant septembre avec un enfouissement complet de la ligne Haute Tension.

Subventions 2022

La commune a obtenu du Département les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- 3 975 € pour la plantation de haies (ce qui représente 80% du budget)
- 15 000 € d'aide à la voirie communale.
- 17 834 € pour l'entretien des bâtiments publics et Gros Travaux

Malheureusement, nous n'avons obtenu aucune subvention cette année de la part de la Préfecture.

Médaille d'honneur du travail :

Dans le cadre de l'instruction des médailles d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2022, la Préfecture nous informe que l'envoi des diplômes ne pourra être effectué dans les délais habituels.

En effet, suite au récent changement de ministère, l'imprimerie nationale ne sera pas en mesure de nous livrer les nouveaux modèles de diplômes avant mi-septembre 2022.

L'envoi du listing des médaillés de la promotion du 14 juillet 2022 est maintenu auprès des employeurs.

Opération tranquillité vacances :

comme chaque année la Gendarmerie met en place l'opération tranquillité vacances : vous pouvez vous inscrire auprès de la gendarmerie d'Aubigny en donnant vos dates de départ et retour ainsi qu'une personne à contacter en cas de problème. Les gendarmes effectueront des passages réguliers pour surveiller votre habitation. Vous trouverez sur le site de la Gendarmerie plus de conseils et informations pour vous permettre de passer d'agréables vacances :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>

Vous pouvez maintenant également vous inscrire en ligne sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



RAPPEL du Conseil Municipal suite à des déviances de comportement

Pour éviter toute interprétation personnelle lors d'un sujet délicat, le Conseil Municipal effectue un tour de table et délibère avant tout envoi de courrier à un administré.

Fidèle à notre esprit de transparence et à notre engagement public, nous vous rappelons que tous les comptes rendus et délibérations sont accessibles sur votre site : <https://www.habarcq.fr>

Information : demande d'un administré... brulage à l'air libre

Un administré a envoyé un mail adressé à l'ensemble du Conseil demandant : « Les feux de plein air étant réglementés, je vous serais très obligé de bien vouloir me délivrer une autorisation à titre dérogatoire et exceptionnel dans le cadre de vos pouvoirs de police »

Un conseiller municipal a défendu par mail cette demande...

Le Conseil Municipal réuni le 3 juin, a rappelé unanimement à cet administré de se conformer à la législation en vigueur (Code de la santé publique et règlement sanitaire départemental et Code de l'environnement).

Il a rappelé également qu'il n'est pas dans les prérogatives d'un maire d'octroyer une dérogation ou un passe-droit à un administré au regard de la législation en vigueur, sous peine d'infraction.

Information : suite au dernier rappel élagage d'arbres en respect de l'article 671 du code civil.

Le Conseil municipal réuni ce 3 juin 2022, a été invité en amont à constater la poursuite de l'élagage d'arbres dans une parcelle identifiée pour se conformer à la réglementation en vigueur. Cependant, le travail entrepris n'est pas complètement terminé pour éviter toute zone d'ombre et permettre la floraison naturelle des arbres de la commune.

Après un tour de table et après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de laisser un délai supplémentaire jusque mars 2023 pour l'achèvement des travaux d'élagage.

Pour rappel, toutes les allées d'arbres dans la commune sont répertoriées et sont protégées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal.

Rappel : L'article 16 du code de procédure pénale, dont les dispositions sont reprises à l'article L. 2122-31 du code général des collectivités territoriales, confère aux maires et à leurs adjoints la qualité d'officier de police judiciaire. Les pouvoirs découlant de cette qualité sont exercés dans les conditions générales prévues par les dispositions législatives et réglementaires du code de procédure pénale. Ces textes prévoient que les missions de police judiciaire sont accomplies sous la direction du procureur de la République territorialement compétent. L'article 19 du code de procédure pénale fait, par ailleurs, obligation aux maires d'informer sans délai le procureur de la République de tout crime, délit et contravention dont ils ont connaissance en leur qualité d'officier de police judiciaire. La qualité d'officier de police judiciaire que les maires et leurs adjoints tiennent de la loi leur donne donc compétence pour constater toute infraction à la loi pénale par procès-verbal, en rassembler les preuves, recevoir les plaintes ou prêter assistance à toute réquisition judiciaire, dans les limites territoriales de leur commune.

Vie associative

Message de remerciement de l'IDEALE

Merci aux 770 festivaliers qui nous ont accordé leur confiance pour ce premier Castle Live Festival.

Merci aux partenaires financiers privé et public qui nous ont accordé leur confiance pour vous proposer un festival dynamique Intergénérationnel dans notre territoire rural.

Nous remercions tout particulièrement l'équipe des bénévoles qui ont tout donné.

Ducasse

Les festivités de la **ducasse le 1er week-end de septembre** reprendrons bien (enfin) en 2022. Aussi, en accord avec la mairie, les membres de l'IDEALE ont commencé à réfléchir à cette manifestation. Les activités sont encore à l'étude mais nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer pour le samedi après-midi l'organisation d'une brocante, du concours de pétanque, le javelot suivi de la soirée dansante. Le dimanche matin, auront lieu **les Foulées du Diable** avec un parcours rando et 2 courses (6 et 12 km) et bien-sûr l'apéritif concert. D'autres surprises sont au programme et vous seront annoncées prochainement. Nous souhaitons que ce week-end soit l'occasion de se retrouver comme « avant » et que les activités touchent petits et grands.

Rappel des moyens mis à disposition des associations :

Chaque association Habarcquoise ayant présenté son rapport moral et financier peut bénéficier d'une gratuité de la salle des fêtes une fois par an.

Suite aux travaux de la mairie, nous rappelons que la commune met à disposition de toutes les associations, la salle d'attente équipés de mobilier, d'un ordinateur avec accès internet et d'une imprimante **pour accueillir si besoin**, leurs adhérents dans de bonne condition.

Communauté de communes

Devenir du Plan local d'Urbanisme Intercommunal suite à la Loi Climat et Résilience

A peine mis en place, le PLUI Est (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) des Campagnes de l'Artois, correspondant aux communes de l'ex Porte des vallées devra être conforme à la Loi Climat et Résilience (voté en 2021) avant 2026. Monsieur le Maire se tient à la disposition des propriétaires de terrains constructibles pour échanger sur l'évolution des règles d'Urbanisme qui vont arriver dans les prochaines années.

Objectifs généraux de la Loi concernant plusieurs thématiques liées à l'environnement :

VOLET CONSOMMATION (*Ecoscore, vente en vrac,...*),

VOLET ÉCONOMIE (*critère écologiques dans les marchés publics,...*),

VOLET TRANSPORT (*fin des ventes des véhicules polluants,...*),

VOLET LOGEMENT (*interdiction de location des passoires énergétiques,...*),

VOLET ALIMENTATION (*menu végétarien hebdomadaire dans les cantines,...*)

VOLET ARTIFICIALISATION DES SOLS → impacts DIRECTS sur les documents d'urbanisme

La définition de la consommation :

« L'artificialisation est définie comme **l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol**, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

→ **La loi ne fait pas de différenciation entre les dents creuses et les extensions.**

Objectif à terme : **ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (2050)**

Cet objectif se traduit par des « **paliers** » à franchir par tranche de **10ans**

Ainsi, cela se traduit par une « **division par deux de la consommation d'espaces naturels sur les 10 prochaines années par rapport à la décennie précédente** »

→ **L'analyse de la consommation s'opère donc d'Août 2011 à Août 2021**



<https://campagnesartois.fr/vivre/habitat/guichet-unique-habitat/>

Horaires des messes des mois de Juillet et Août 2022

Dimanche	3 juillet	11h00	Maroeuil	Dimanche	24 juillet	11h00	Maroeuil
Jeu	7 juillet	18h00.....	Étrun	Dimanche	31 juillet	11h00	Maroeuil
Samedi	9 juillet	18h30.....	Agnez-les-Duisans	Dimanche	7 août	11h00	Maroeuil
Dimanche	10 juillet	11h00.....	Maroeuil	Jeu	11 août	18h00	Acq
Jeu	14 juillet	11h00.....	Maroeuil	Dimanche	14 août	11h00	Maroeuil
Samedi	16 juillet	18h30.....	Duisans	Lun	15 août	11h00	Maroeuil
Dimanche	17 juillet	11h00.....	Maroeuil	Lun	15 août	15h00	Montenescourt